



15ème législature

Question N° : 38394	De M. Ludovic Pajot (Non inscrit - Pas-de-Calais)	Question écrite
Ministère interrogé > Tourisme, Français de l'étranger et francophonie		Ministère attributaire > Tourisme, Français de l'étranger et francophonie
Rubrique >tourisme et loisirs	Tête d'analyse >Restrictions de circulation et réservations touristiques	Analyse > Restrictions de circulation et réservations touristiques.
Question publiée au JO le : 20/04/2021 Question retirée le : 27/04/2021 (fin de mandat)		

Texte de la question

M. Ludovic Pajot attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès du ministre de l'Europe et des affaires étrangères, chargé du tourisme, des Français de l'étranger et de la francophonie, sur l'impact des limitations de déplacements sur les réservations de vacances. De nombreux Français avaient, préalablement à l'annonce des dernières mesures de restrictions sanitaires limitant notamment les déplacements interrégionaux, procédé à des réservations relatives à leurs séjours de vacances. L'entrée en vigueur de l'interdiction des déplacements entre régions en dehors d'un motif professionnel ou impérieux ainsi que la modification du calendrier des vacances scolaires posent donc une difficulté spécifique concernant les réservations précitées. Si les exigences liées à l'impératif de diminution de la circulation du virus sont compréhensibles, il est néanmoins indispensable pour les compatriotes de pouvoir bénéficier d'un calendrier davantage stable dans l'application des mesures de restrictions liées à la crise sanitaire. Les professionnels du tourisme ont en effet enregistré des pertes conséquentes en 2020 en raison des divers confinements, allant par exemple pour les *campings* de 20 % jusqu'à près de 80 % pour les établissements accueillant une large part de touristes britanniques. Afin de leur permettre de sauver en partie la prochaine saison, il est impératif qu'ils puissent bénéficier d'un calendrier précis. Dans cette optique, il lui demande de bien vouloir lui dresser un état des lieux de la situation ainsi que de lui confirmer que les réservations pourront bien reprendre en mai 2021 et que des dispositifs spécifiques seront actés pour celles n'ayant pu être honorées en avril 2021.